



## Délibération du Conseil Municipal Séance du 26 janvier 2026

L'an 2026, le vingt-six du mois de janvier, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORTOT Pascal.

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 12

Présents : 9

Nombre de suffrages : 10

Date de convocation  
14/01/2026

### Présents :

M. BLOT Dominique, M. BOEUF Alain, M. COUPECHOUX Franck, M. DE LA TOUR D'AUVERGNE Max, Mme MARET Chantal, Mme PEDRON Nathalie, Mme TERRIER Sandra, Mme GADY Sarah, M. MONCHAUX Eric

### Absents excusés :

Mme SORBIER Chloé, procuration à Mme GADY Sarah

Non compté dans les présents et suffrages : Pascal BORTOT

Absent : M. LUCOT Pierre

Envoyé en préfecture le 04/02/2026

Reçu en préfecture le 04/02/2026

Publié le 04/02/2026



ID : 021-212105852-20260126-2026\_06-BF

Secrétaire de séance : Mme MARET Chantal

**Objet : Approbation du Compte Financier Unique 2025 - Budget annexe des Longs Champs  
(Délibération n° 2026-06)**

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 modifié par l'article 137 de la loi de finances pour 2021 permet à des collectivités d'expérimenter le CFU pour une durée maximale de trois exercices budgétaires.

La commune s'est portée candidate à l'expérimentation du CFU de la vague 2022 par la signature d'une convention approuvée et signée le 6 décembre 2021.

Vu que le Compte Financier Unique se substitue dans le cadre de l'expérimentation au compte administratif et au compte de gestion.

M. le Maire se retire, M. Franck COUPECHOUX, adjoint aux Finances et à la communication est désigné Président de séance pour le vote du Compte Financier Unique du budget annexe des Longs Champs.

Vu que le budget annexe ne comporte aucune dépense et aucune recette pour l'année 2024.

Sous la présidence de M. Franck COUPECHOUX, après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour, le maire ne prenant pas part au vote, arrête les résultats définitifs 2024 qui se décomposent comme suit :

### Investissement

Solde article 001 déficit de 2024 reporté	- 7 123,03 €
Reste à réaliser dépenses	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Recettes	0,00 €

### Fonctionnement

Dépenses	0,00 €
Solde article 002 excédent de 2024 reporté	35 753,91 €

### Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 7 123,03 €
Fonctionnement	35 753,91 €
Résultat global	28 630,88 €

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saulon-la-Chapelle

**Le Maire, Pascal BORTOT**

